



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION CHAMPIONNATS ET
COUPES**

SEANCE du 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : G. GOUZERCH

PRESENTS : G. SAMSON ó P. LE FOL - D. MOISAN - D. LE BOUEDEC - A. NIO

Match du 19 Septembre 2021 ó ARZON AS 1 / LE COURS USP 1 ó Trophée du Morbihan

Arbitre : Jean Michel DESMARS

Match arrêté à la 85^{ème}.

La commission,

Après étude des pièces jointes au dossier et constatant que le club d'ARZON est forfait Général.

DIT LE COURS USP 1 qualifié pour la suite de la compétition.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 48 heures franches, Article 4.5 du Règlement de la coupe départementale, Trophée du Morbihan.

Dossier E.S.RM MONTENEUF 1 en D2 groupe I.

La commission,

Après étude de la demande du club de l'E.S.R.M Monteneuf d'être rétrogradé en championnat,

DIT que l'équipe 1 de l'E.S.R.M Monteneuf est positionnée en D4 Groupe H, de déclarer le FORFAIT GENERAL de cette équipe pour les journées des 12/09, 26/09, 10/10 et de transmettre la modification du calendrier du groupe H de D4 aux clubs concernés.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

G.GOUZERCH